

Luxembourg, le 31 juillet 2020

**Objet : Projet de règlement grand-ducal<sup>1</sup>**

**1. fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 et**

**2. modifiant le règlement grand-ducal du 16 mai 2019 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022. (5578TRO)**

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse  
(24 juillet 2020)*

## **Avis de la Chambre de Commerce**

Le projet de règlement grand-ducal sous avis fixe les dates des vacances et les congés scolaires pour le système scolaire luxembourgeois ainsi que pour le « Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl » pour les années scolaires 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023.

Le calendrier des vacances et congés scolaires du « Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl » diffère de celui des lycées luxembourgeois, étant donné qu'il s'agit d'un lycée binational dont le calendrier précité nécessite l'accord des autorités sarroises et luxembourgeoises. Selon « l'exposé des motifs - Commentaires des articles », le présent projet de règlement grand-ducal trouve l'accord des autorités sarroises.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques spécifiques à formuler quant au projet de règlement grand-ducal.

\* \* \*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

TRO/NMA

---

<sup>1</sup> [Le lien vers le texte du projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)